

A & CHILDREN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 450 euros
3 Avenue de la Synagogue
84000 Avignon
838 124 188 R.C.S. Avignon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 22/02/2024

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée extraordinaire des associés décide de transférer, à compter du 1^{er} Mars 2024 le siège social de la société à l'Orion, 395 rue Pierre Seghers, 84000 AVIGNON.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts :

Article 4 : **Siège social**. Le premier alinéa de cet article est annulé dans sa forme primitive et sera désormais libellé comme suit :

« Le siège social est fixé : l'Orion, 395 rue Pierre Seghers, 84000 AVIGNON. »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Troisième résolution

L'assemblée extraordinaire des associés confère tous pouvoirs :

au gérant avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;

A AVIGNON le 22/02/2024

Fait en 4 exemplaires originaux

LSK GROUPE – l'Associé Unique
Représenté par Ludovic KUNTZMANN en sa qualité de Gérant

LSK GROUPE
Le Liner – 2656 Avenue Georges Frêche
34470 PEROLS
SIREN 531 946 820